

LE PUBLICISTE.

Quintidi 15 Nivôse, an VI.

(Jeudi 4 Janvier 1798).



Détails de ce qui s'est passé à Rome à la nouvelle de la prise du fort Saint-Leo par les troupes cisalpines, et de l'entrée des Français à Sinigaglia. — Autres détails sur la capitulation du fort Saint-Leo. — Mort du prince Eugene de Wurtemberg. — Fête donnée par le ministre des relations extérieures en l'honneur de la paix. — Lettre des habitans du fauxbourg Antoine au directoire exécutif.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n. 423, bulle des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Rome, le 9 décembre.

Dimanche au soir le gouvernement a reçu, par un courrier extraordinaire, des dépêches du légat d'Urbain, qui mande que les troupes cisalpines se sont avancées jusqu'à la Cattolica, à quinze milles de Pesaro, & qu'une autre colonne des mêmes troupes avoit sommé le fort de Saint-Leo de se rendre. Il mandoit aussi qu'un corps de troupes françaises de cinq à six cents hommes s'étoit avancé d'Ancone jusqu'à Sinigaglia, & y étoit entré sans commettre aucune hostilité. Quoiqu'il fut déjà fort tard, le cardinal-secrétaire se rendit auss-tôt chez l'ambassadeur de France pour lui faire part de ces nouvelles & lui témoigner la surprise & la douleur du Saint-Pere. Le citoyen Buonaparte dit qu'il n'étoit point informé de ce qui se passoit; mais que l'invasion des cisalpins pouvoit avoir pour objet d'engager le saint-pere à reconnoître la république Cisalpine; & celle des français d'obtenir la satisfaction demandée inutilement par le général Dallemagne au gouverneur de Sinigaglia pour les insultes faites à des français qui passoient par cette ville. Le cardinal secrétaire vouloit que cet ambassadeur se chargeât d'arranger cette affaire. Mais celui-ci a répondu qu'elle regardoit le général dont la conduite étoit irrépréhensible. Lundi, le saint-pere engagea le ministre d'Espagne à interposer ses bons offices; mais on croit avec peu de succès. Sa sainteté résolut alors de reconnoître, dans les formés les moins équivoques, la république Cisalpine, & d'envoyer à Milan, en qualité de ministre, le chevalier Bussi, membre de la commission militaire. Les instructions que le cardinal-secrétaire remit sur-le-champ au nouveau ministre, portoient qu'ils passeroit par la Marche, afin de conférer avec le général français & le général cisalpin; mais comme il craignoit de faire cette route sans être annoncé, le citoyen Buonaparte consentit à lui donner une lettre pour le général Dallemagne, & à le faire accompagner par un courrier français. Le chevalier Bussi partit mercredi matin.

Hier, un second courrier, expédié par le légat d'Urbain, porta la nouvelle que le fort Saint-Leo, après trois jours de blocus, avoit été forcé d'ouvrir ses portes aux Cisalpins, & que la garnison étoit sortie avec les honneurs de la guerre. Le cardinal secrétaire se rendit auss-tôt chez l'ambassadeur de la république française, & eut avec lui une longue conférence, dont on ignore le résultat.

On se flatte ici que la cour de Naples ne verra point avec indifférence cette invasion de l'état du saint-pere. Dès qu'on en eut les premières nouvelles, le ministre napolitain expédia un courrier extraordinaire. On assure qu'il étoit aussi chargé des dépêches du saint-pere qui sollicite des secours, en cas que les troupes cisalpines refusent de se retirer. Les préparatifs que fait la cour de Naples, donnent lieu de croire qu'elle se prépare à agir. Mais il n'est gueres vraisemblable que les mouvemens des Cisalpins n'aient pas été concertés avec les Français, & qu'ils veuillent entreprendre une guerre sérieuse dans les circonstances actuelles.

Je vous ai déjà annoncé le fameux édit relatif à la vente des biens ecclésiastiques, pour servir à l'amortissement des cédules. Cette mesure est la seule qui puisse sauver l'état. Si le saint-pere avoit osé la prendre plutôt, nous n'aurions pas à craindre qu'elle ne soit tardive, & l'exécution auroit peut-être rencontré moins d'obstacles. Dans des circonstances si critiques, les neveux *santis-simes* & les autres confidens du pape n'ont pas démenti leur conduite ordinaire. On a vu dans le public que, pendant les trois nuits qui ont précédé la publication de l'édit, les banques du Saint-Esprit & du Mont ont été occupées à échanger l'énorme somme de 900 mille écus de grosses cédules appartenant au pape, à ses deux neveux, au cardinal Carandini, à monsignor Bartolucci, au baron Barberi, au Colonel Gnudi, & à tous ceux qui ont la confiance du saint-pere. On a observé aussi que, dans l'édit, il y a un article qui annule tous les actes *emphytéotiques* de la chambre, excepté ceux qui sont *perpétuels*. Cette exception étoit nécessaire pour ne pas priver le duc *santissime* des biens des jésuites, que la chambre apostolique lui a cédés pour 18 mille écus, quoiqu'ils eussent été estimés 240 mille écus. Il n'est pas étonnant qu'une pareille conduite excite les plus vives réclamations.

De Bologne, le 11 décembre.

Un courrier officiel venu du camp à Milan, a porté la nouvelle que le 17 frimaire, à huit heures du matin, le fort de Saint-Leo s'est rendu par capitulation;

que la garnison papale a obtenu les honneurs de la guerre & a pris la route d'Urbini. Nos troupes ont pris possession du fort où elles ont trouvé 42 pièces de canon, peu de munitions de guerre & beaucoup de bouche. La place étoit approvisionnée pour trois ans. On avoit sonné le tocsin & rassemblé beaucoup de paysans armés, mais ils furent bientôt dissipés par nos troupes. Les chefs ont été arrêtés & sont détenus dans le fort à la disposition du gouvernement. Ils ont pris la place de ceux qui avoient été incarcérés pour opinion politique.

Nous avons des rapports portant que nos troupes s'avancent vers Urbini & paroissent dans la disposition d'envahir tout le duché. On demanda quelle est la cause de ces hostilités contre la cour de Rome, qui a humblement reconnu notre république & s'est engagée à faire tout ce qui dépendra d'elle pour établir la plus parfaite harmonie entre les deux puissances. On répond à cela que ce qu'on regarde comme des hostilités n'en est réellement pas; que ce n'est qu'une prise de possession précaire, une espèce de séquestre qui sera levé, dès que la cour de Rome aura acquitté les dettes qu'elle a contractées avec les trois ci-devant légations. Le pape prétendoit ne pouvoir pas être débiteur de ses sujets; mais il faudra qu'il paie, ou la république cisalpine se dédommagera en gardant une partie des états de sa sainteté.

De Florence, le 12 décembre.

Le ministre de la république cisalpine, le citoyen Belmonte, a de fréquentes conférences avec les ministres Serrati & le marquis de Manfredini. Le mystère qu'ils mettent dans ces entrevues, dont la plupart ont lieu la nuit, accreditent les bruits qui se sont répandus. On assure que les cisalpins feront la conquête du Lucques pour la céder au grand-duc, & que celui-ci leur donnera en échange, non-seulement Pontremoli & Fivizzano, mais encore Pietra-Santa. Les nobles lucquois aimeroient mieux sans doute être sujets du grand-duc, que de n'être que des souverains démocrates. Mais les patriotes voient avec peine, s'éloigner la liberté qu'on leur avoit découverte.

De Gènes, le 18 décembre.

Les comices primaires seront convoqués le 26 de ce mois; & les électoraux, le 4 janvier. Les premiers dureront quatre jours, & les autres trois. Les représentans doivent se rendre à Gènes avant le 17. Dès qu'il y aura 30 membres du grand-conseil & 15 de celui des anciens, le corps législatif pourra se constituer & délibérer. Il semble que le gouvernement provisoire auroit pu sans inconvénient exiger la presque totalité des représentans, au lieu de la moitié. Le choix des directeurs dont les conseils doivent s'occuper d'abord, est si important, qu'il falloit prendre toutes les mesures possibles pour que tous les représentans y eussent part.

On intrigue avec beaucoup d'activité jour & nuit pour influencer les élections.

P R U S S E.

De Berlin, le 18 décembre.

Il doit se traiter ici, dans ce moment, des affaires importantes, à en juger par les grands personnages qui y sont rassemblés: outre les ministres d'Hanovre, on voit auprès du roi le prince Henri, son beau-père; le duc de Mecklenbourg, ainsi que les deux ducs de

Brunswick, avec le landgrave de Hesse-Cassel. Les courriers sont très-fréquens entre cette ville & Pétersbourg. Cette agitation inquiète beaucoup nos politiques & l'Allemagne en général.

Nous apprenons que les garnisons de Magdebourg, Halberstadt & Aschers-Leben, ont reçu l'ordre de tenir prêtes à marcher au premier signal.

A L L E M A G N E.

De Stutgard, le 23 décembre.

Notre pays vient d'être plongé dans la douleur par la mort inopinée de notre duc Frédéric-Eugène, qu'une attaque d'apoplexie nous a enlevé cette nuit. Ce prince, après s'être très-bien porté la journée précédente, se coucha tranquillement, & à minuit il n'étoit plus.

De la Franconie, le 20 décembre.

En ce moment même où les troupes impériales se retirent dans leurs provinces & garnisons respectives, la levée d'insurrection continue dans la Franconie, sous le vain prétexte d'appuyer les négociations de Rastadt. Le bailliage de Forcheim fournit 1100 hommes, auxquels se joignent 500 autres des seigneuries voisines, tous armés de fusils, de pistolets, de sabres, de piques & de fourches.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 24 décembre.

Notre gouvernement, pour resserrer les liens qui nous attachent l'Amérique, vient d'allouer une somme de 50 mille liv. sterl. à la marine américaine, à titre d'indemnités des pertes qu'elle a éprouvées avant le dernier traité.

Mais pendant que le gouvernement des Etats-Unis se montre empressé de se rapprocher de nous, il éclate sur ses frontières des mouvemens dont le caractère & les circonstances, favorisés par le mécontentement intérieur, peuvent amener quelque secousse politique.

Des lettres d'Amérique annoncent qu'une peuplade établie au nord-ouest des Etats-Unis, & qui se gouvernoit suivant ses propres loix, a arboré, au mois de septembre dernier, les couleurs nationales de la république française; que, rassemblée sous le drapeau tricolor, elle a solennellement déclaré ne vouloir reconnoître d'autres loix que celles de la république de France. Les juges américains n'osent plus siéger dans ce canton; ils se sont tous retirés.

Des détails ultérieurs apprennent qu'une grande partie de la contrée des Natches est en insurrection, & qu'elle a aussi arboré le drapeau tricolor. Les Natches sont de toutes les nations sauvages qui fréquentent les bords du Mississipi; la plus nombreuse & la plus aguerrie.

Les partisans de l'Angleterre proposent les mesures les plus violentes pour arrêter ces mouvemens; mais les hommes les plus prudents craignent d'empirer le mal par une rigueur excessive.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 14 nivose.

Le journal des *Hommes Libres* annonce qu'on n'a pu accorder au Temple, à M. d'Aranjo, une chambre particulière, faute de place, & qu'il y est logé avec douze autres personnes.

— C'est ce soir, que Talcyrand-Périgord donne une fête en réjouissance de la paix. Buonaparte, son épouse, les directeurs, les ministres, le corps diplomatique & 150 à 200 autres convives doivent y assister. Tout a été disposé pour lui donner le plus grand éclat. Les artistes les plus distingués ont été chargés des préparatifs.

On a remarqué avec plaisir que, dans les billets d'invitation, on engageoit les convives à ne paroître avec aucune étoffe de manufacture anglaise. C'est par de tels moyens, qu'on parviendra insensiblement à rendre de l'activité à nos manufactures nationales.

— Le citoyen Lunyt, ex-commissaire-ordonnateur en chef de l'armée de Sambre & Meuse, renvoyé devant les tribunaux, a été acquitté à l'unanimité & mis en liberté le 5 de ce mois, par jugement du conseil de guerre de la deuxième division de l'armée de Mayence.

— On écrit de Caen qu'une bande de chauffeurs qui avoient été condamnés, viennent de se révolter dans leur prison, où ils ont failli égorgé le geolier; le général Larue s'est transporté à la prison; & sur leur refus de rentrer dans l'obéissance, il a brûlé la cervelle au plus hardi, qui s'est présenté pour l'attaquer, & en a fait fusiller dix à douze; les autres ne tarderont pas d'être conduits à l'échafaud.

— Le fameux Saint-Christol, qui, à l'époque du 18 fructidor avoit pris les armes dans le Midi, vient d'être arrêté & traduit dans les prisons de Montpellier.

— Si on en croit des lettres particulières de Rastadt, le roi de Prusse vient de faire à la diète de Ratisbonne une déclaration qui pourra passer pour un modèle, dans ce genre, parce qu'elle ne l'engage à rien du tout, & qu'elle laisse entrevoir, de sa part, des grandes prétentions qui expliquent l'appareil militaire qu'il déploie en ce moment. Il a, dit-on, annoncé, que son *sincère desir* étoit de concourir de tous ses moyens au maintien de l'intégrité de l'Empire Germanique: mais que dans le cas où, par la force des évènements & des circonstances, cette intégrité seroit attaquée, alors il auroit d'anciens droits à invoquer & des réclamations à faire. Il s'expliquera sans doute plus tard sur la nature & l'étendue de ces demandes.

Comme, d'après les arrangements déjà terminés & désormais irrévocables, c'en est déjà fait de l'intégrité du corps germanique, on peut regarder comme non avenue la première partie de cette déclaration, & porter toutes ses conjectures sur la seconde.

Que cette déclaration existe ou non, il est évident que le roi de Prusse ne peut pas songer à opposer une résistance aussi dangereux pour lui, qu'elle seroit inefficace à l'exécution des articles secrets du traité de Campo-Formio, & qu'il se bornera à obtenir une riche portion dans le partage de l'Allemagne, qui sera le résultat nécessaire du congrès de Rastadt.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Les républicains soussignés, habitant le fauxbourg Antoine, au directoire exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

« Nous n'avons jamais été sourds à la voix de la patrie; elle nous a trouvés toutes les fois qu'il s'est agi de sa gloire & de ses intérêts.

» On a pu calomnier le fauxbourg Antoine; mais il n'est pas au pouvoir de nos ennemis de corrompre les sentimens des patriotes qui l'habitent.

» Nous avons donné trop de gages à la révolution, pour ne pas tenir fortement aux institutions qui en sont émanées.

» C'est pour la cause sacrée de la liberté que nous avons marché le 14 juillet, le 10 août, le 13 vendémiaire & le 18 fructidor. Aujourd'hui, nous répondons à l'appel que le gouvernement fait aux bons citoyens, pour contribuer aux frais de l'expédition britannique.

» Nous n'avons pas attendu le décret par lequel on a ordonné l'ouverture des registres pour recevoir les dons patriotiques; ils l'étoient déjà dans notre fauxbourg, & chacun s'empresse d'y déposer son offrande.

» Elle seroit plus digne d'un grand peuple, si nos moyens égaloient notre zèle & notre amour pour la république.

» Mais ce que nous pouvons donner, nous le donnons avec joie; ce que d'autres prendront sur leur superflu, nous le prenons sur nos besoins pour déposer ce modeste tribut sur l'autel de la patrie, & à peine croyons-nous faire un sacrifice.

» Que la république soit vengée du gouvernement anglais! que ces orgueilleux insulaires expient les horribles forfaits dont ils se sont rendus coupables envers la grande nation! que leur chute anéantisse les factions qui, trop long-tems ont déchiré le sein de la France!

» Nos vœux seront remplis.

» Périsse le gouvernement anglais! périssent les factions!

» Vive la république! »

(Suit un très-grand nombre de signatures).

Arrêté du 9 nivôse.

Le directoire exécutif arrête,

Art. I^{er}. Les ministres réitéreront dans leurs bureaux les défenses qu'ils ont été précédemment chargés de faire, d'y laisser entrer, en quelque tems & sous quelque prétexte que ce soit, aucun autre individu que les employés destinés à y travailler, sauf à indiquer au public des jours & des heures fixes où il sera admis, soit au secrétariat-général, soit en tout autre bureau qui sera désigné, pour donner des renseignemens sur l'état des affaires.

II. Les ministres rendront leurs chefs de division & de bureau, responsables de toute contravention aux défenses ci-dessus.

III. Les ministres prendront, en outre, les mesures nécessaires pour que les dépêches qui leur seront adressées avec cette inscription: *pour le ministre seul*, ne puissent être ouvertes que par eux-mêmes.

IV. Tout employé qui, sans la permission, par écrit, du ministre auquel il est subordonné, aura communiqué, soit directement, soit indirectement, le contenu d'une dépêche quelconque à tout autre qu'à son chef ou au ministre lui-même, sera révoqué sur-le-champ.

LITTÉRATURE.

Il paroît un ouvrage du citoyen J. A. Perreau, qui a pour titre: *Etudes de l'homme physique et moral, considéré dans ses différens âges*. Cet ouvrage mérite d'être compté au nombre des productions les plus estimables. En le lisant, on en aime l'auteur; on y remarque ce qui

devient tout les jours plus rare, la justesse décidée, la simplicité élégante du style et la pureté des principes. Le citoyen Perreau s'est plus attaché à l'honneur solide d'être utile, qu'à la gloire trop dangereuse & trop recherchée d'élever de nouveaux systèmes. Il ne dit rien d'extraordinaire, parce qu'il ne dit rien que de vrai; mais il a donné des formes nouvelles & attachantes à ces antiques vérités qu'il veut tirer de l'oubli. La nature lui a tracé le plan de son ouvrage: il suit l'homme dans tous les âges de la vie, depuis la naissance jusqu'au tombeau. Les femmes frivoles liront avec embarras, les femmes sensibles avec une douce satisfaction ce qu'il dit des premiers devoirs d'une mère; les instituteurs de l'enfance y retrouveront leurs devoirs, et seront convaincus de la nécessité de former le cœur de leurs élèves avant leur esprit, & de les conduire par le sentiment jusqu'au moment où l'on peut parler à la raison. Il y a du mouvement, de la chaleur, de l'éloquence dans le tableau de cet état d'ivresse où la jeunesse, étonnée du développement de son cœur & de l'empire de ses sens, commence à connaître cette passion douce & terrible qui décide si souvent du caractère & de la destinée. On remarquera, dans la peinture de l'âge viril, un beau portrait de l'homme juste, éclairé, indulgent; & l'on regrettera que ce portrait n'ait pas plus de modèles. Ceux des lecteurs qui auront atteint cet âge triste & respectable, qui n'a presque plus d'avenir, et dont les souvenirs sont les seules jouissances, verront avec attendrissement combien l'intéressant moraliste s'attache à inspirer de respect pour les vieillards. Ses leçons leur promettent encore quelques beaux jours à la fin de leur carrière. Ils devront être soignés, consolés, & sur-tout écoutés. On saura principalement gré à l'auteur de l'éloge qu'il fait des femmes. Il est délicat & séduisant comme elles. Premier ornement de son livre, elles en assureront le succès.

Cet ouvrage, qui forme un vol. in-8°, se trouve à l'imprimerie des *Annales d'agriculture*, rue de Seine, faux-bourg Saint-Germain, n°. 18; chez *Dosenne*, libraire, Palais-Egalité; & chez *Duffart*, libraire, rue des Noyers. Prix, 4 liv. franc de port.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 14 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dous patriotiques.

Un membre fait arrêter qu'il sera fait un message au directoire exécutif pour savoir de lui si les manufactures d'acides minéraux peuvent suffire aux besoins du commerce.

Eschassériaux présente, au nom d'une commission spéciale, un projet d'adresse au peuple sur la descente en Angleterre.

Cette adresse ne satisfaisant pas le corps législatif, il la renvoie à la commission.

L'article 16 du projet sur les ministres des cultes & les instituteurs, ayant été renvoyé hier à la commission,

Cholet présente deux nouveaux articles d'après lesquels les loix de 1792 & 1793 sont maintenues, & sont exceptées des peines portées par ces loix, ceux des ministres des cultes qui ont prêté serment à la liberté & à l'égalité, & qui exercent leurs fonctions après avoir fait la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire.

Après quelques débats, le conseil ordonne l'impression de ces nouveaux articles.

Il ordonne également l'impression d'une nouvelle rédaction du projet de résolution sur les grandes routes.

On reprend la discussion sur la contrainte par corps. Quelques articles sont adoptés; quant à ceux renvoyés à la commission, Ludot annonce que la commission n'a pas encore fixé son avis; ils seront incessamment représentés avec les changemens qu'elle aura cru devoir y faire.

Le président de l'institut national informe le conseil qu'il y a demain séance publique à cet établissement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 14 nivôse.

Sur le rapport de Giraud (de Nantes), le conseil approuve une résolution du 8 nivôse, relative aux rentes foncières dûes pour le prix du sol sur lequel étoient bâtis des édifices incendiés ou dévastés par la guerre de la Vendée.

Delacoste résume le rapport qu'il avoit fait, il y a quelque tems, sur la résolution du 28 brumaire relative aux contributions des colonies. Il persiste à en proposer le rejet, attendu qu'elle assujettiroit à une triple contribution les propriétaires de denrées exportables, tandis qu'elle ne soumettroit qu'à une simple contribution les propriétaires de denrées qui se consomment dans les colonies.

Le conseil rejette la résolution.

Bourse du 14 nivôse.

Amsterdam... 57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{4}$.	Lausanne..... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour..... 55 $\frac{1}{8}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Londres.....
Hambourg... 195 $\frac{1}{4}$, 191 $\frac{1}{2}$.	Inscript... 61. 17 s. $\frac{1}{2}$, 7 l., 6 l.
Madrid... 13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	16 s. 3 d.
Mad. effect..... 15 l.	Bon $\frac{1}{4}$... 3 l. 12 s., 11 s. 9 d.,
Cadix..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	12 s. $\frac{1}{2}$.
Cad. effect. 15 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$ 331., 34 l. perte.
Gènes..... 94 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$.	Or fin..... 106 l. 5 s.
Livourne..... 103, 102.	Ling. d'arg... 50 l. 17 s. $\frac{1}{4}$.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre..... 5 l. 6 s. 9 d.
Marseille..... 1 b. à 10 j.	Quadruple..... 81 l.
Bordeaux..... pair 15 j.	Ducat d'Hol..... 11 l. 12 s.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée..... 26 l.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ bôn., $\frac{1}{2}$ per.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.
Esprit $\frac{1}{2}$, 520 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 580 à 90 liv.	
— Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 8 s., 11 s. —	
Café Saint-Domingue, 2 liv. 6 s., 7 s. — Sucre de Hollande,	
2 liv. 2 s., 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 1 s. —	
Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s.	
à 2 liv. 8 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel,	
4 liv. 5 s.	

A. FRANÇOIS.